



BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : [www.thehillac.fr](http://www.thehillac.fr)

Mail : mairie @thehillac.fr

**Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac**  
**Séance du 7 septembre 2018**

**Sont présents :**

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Gérard MACE, Delphine VALAY

**Absents excusés :**

Maud BRIAND

Jean-Noël LEMEE

Gilles HAUROGNE est nommé secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h00

**Ordre du Jour :**

- 1) Travaux d'accessibilité à la salle polyvalente
- 2) Travaux de réfection des trottoirs et passages piétons
- 3) Choix de l'architecte pour les travaux de l'église
- 4) Participation de la commune aux transports des enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul à la piscine de Redon
- 5) Participation de la commune à l'intervention de l'école de musique de Redon à l'école Saint-Pierre Saint-Paul
- 6) Demande de subvention exceptionnelle de l'OGEC
- 7) Décision modificative au budget investissement
- 8) Informations au conseil
  - a. Rencontre avec des représentants des bâtiments de France sur le site du lieu-dit La Cour
  - b. Point sur les travaux d'économie d'énergie
  - c. Point sur les logements communaux
  - d. Transports scolaires sur Théhillac
  - e. Week-end « Vaincre la Mucoviscidose »

**Approbation du compte rendu de conseil du 29 juin 2018**

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

**1- Travaux d'accessibilité à la salle polyvalente**

Dans un programme d'accessibilité des bâtiments publics aux personnes à mobilité réduite, le maire propose de poursuivre avec l'accessibilité à la salle polyvalente. Les travaux consistent à réaliser un revêtement enrobé et un guidage pour les malvoyants le long de la salle. Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 50% par le Conseil Départemental. De ce fait l'ascenseur sera mis hors service définitivement.

Le maire propose au conseil municipal de programmer ces travaux pour l'année 2018 et de solliciter une subvention au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote pour les travaux décrits ci-dessus et la demande de subvention.

## **2- Travaux de réfection des trottoirs et passages piétons**

Suite à la délibération du dernier conseil la consultation pour l'ensemble des travaux, réfection des trottoirs de l'extérieur du lotissement du Port Bily jusqu'au carrefour près de l'école et marquage passage piétons, doit être lancée dans les prochaines semaines.

## **3- Choix de l'architecte pour les travaux de l'église**

De nombreux travaux d'étanchéité sont nécessaires sur le bâtiment de l'église : réfection du clocher, de certains vitraux, sur les murs des bas-côtés. Pour mener à bien ces travaux le recours à un architecte est nécessaire.

Trois cabinets ont été consultés, le cabinet Antak de Nantes est le seul à avoir répondu. La proposition est découpée en plusieurs phases :

- Mission d'étude préalable : 7 200,00€ TTC
- Mission de maîtrise d'œuvre :
  - o études 4,50% HT du montant des travaux
  - o suivi des travaux : 5,50% HT du montant des travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de ne pas relancer de consultation,
- de retenir l'ensemble de la proposition du cabinet Antak.

## **4- Participation de la commune aux transports des enfants de l'école Saint-Pierre Saint-Paul à la piscine de Redon**

Certaines classes de l'école primaire bénéficient de cours de natation à la piscine communautaire de Redon. Une convention régit la participation de la commune au coût du transport des enfants vers la piscine.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote pour la prise en charge par la commune des frais de transports des élèves,
- autorise le maire à signer la convention.

## **5- Participation de la commune à l'intervention de l'école de musique de Redon à l'école Saint-Pierre Saint-Paul**

Le Conservatoire de Musique du Pays de Redon intervient, par le biais d'un musicien, à l'école primaire de Théhillac.

Ces interventions sont financées à 50% par la commune et à 50% par Redon Agglomération. Pour l'année scolaire 2018/2019, le temps d'intervention est d'une heure par semaine pour les élèves du primaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour la prise en charge à 50% de l'intervention d'un musicien à l'école Saint-Pierre Saint-Paul, à raison d'1h00 par semaine.

## **6- Demande de subvention exceptionnelle de l'OGEC**

L'OGEC (organisme de gestion de l'école Saint-Pierre Saint-Paul) prévoit de changer le mobilier : vingt-huit tables et chaises, d'une des classes de l'école primaire. Le devis s'élève à 4 758,84€ TTC. Dans un courrier, le président de l'OGEC sollicite une subvention exceptionnelle de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote une subvention exceptionnelle de 1 500€ à l'OGEC.

## **7- Décision modificative au budget investissement**

Le maire propose le virement de crédits suivants, au budget dépenses d'investissement :

<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
21	2135	Installations générales	+ 16 000,00€	23	2313	Construction	-16 000,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative proposée.

## **8- Informations au conseil**

### **a. Rencontre avec des représentants des bâtiments de France sur le site du lieu-dit « La Cour »**

Monsieur Le Verger a effectué une demande auprès des bâtiments de France afin d'inscrire l'allée communale menant à son manoir ainsi que le chemin communal face à celui-ci au titre des monuments historiques. L'objectif est de protéger les arbres bordant cette allée et ce chemin.

Une réunion sur le site a eu lieu réunissant deux représentants des architectes des bâtiments de France, Monsieur le maire, deux adjoints et Monsieur Le Verger. Une commission des monuments historiques délibèrera prochainement sur la demande, **si celle-ci obtenait une réponse favorable le périmètre actuel de protection des monuments historiques resterait toutefois inchangé.**

### **b. Point sur les travaux d'économie d'énergie**

Les travaux sur les bâtiments communaux se dérouleront à partir du 20 septembre 2018 : changement des portes et fenêtres du bâtiment jouxtant la cantine, isolation extérieure de la salle des Mitaüs, du pignon du bar-restaurant « Les Re'7 d'Antan » et de la partie vestiaire de la salle polyvalente. Il sera procédé au changement des convecteurs dans les logements communaux.

### **c. Point sur les logements communaux**

Un point est fait sur le paiement des loyers des logements communaux. Le logement situé au « 1 rue de l'église » est à nouveau vacant.

### **d. Transports scolaires sur Théillac**

Le circuit de transport scolaire en direction du collège Saint-Joseph de Nivillac est modifié par le service « transports scolaires Arc Sud Bretagne », certains arrêts ont été regroupés rue de la mairie dans le bourg. La finalité est de concentrer les élèves sur l'axe principal de la commune.

**e. Week-end « Vaincre la Mucoviscidose »**

Le week-end d'animations afin de récolter des fonds pour vaincre la mucoviscidose se déroulera les 29 et 30 septembre 2018 sur la commune.

Entre autres manifestations : moules-frites le samedi soir, marche nordique le dimanche matin, courses poursuites de voitures le dimanche après-midi. Cette année, il n'y aura pas de balades à vélo d'organisées.

**f. Sortie de conseil**

Bref rappel du programme et de l'organisation de la sortie du conseil municipal le samedi 22 septembre 2018 avec une visite de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

**g. Utilisation de la salle polyvalente**

Certaines associations des communes voisines ont sollicité l'utilisation de la salle polyvalente pendant les travaux de leurs salles. Monsieur le Maire propose aux conseillers un règlement d'utilisation qui sera remis à chaque association.

**h. Travaux de voirie**

Redon Agglomération doit effectuer des travaux de voirie sur les routes communautaires de la pendant la première semaine d'octobre :

- réalisation d'un bi-couche du rond-point du Bout de Ville jusqu'au lieu-dit la Carmenais et du rond-point de la mairie à la limite de Théillac et de Sévérac,
- curage des douves en bas du Port Bily fin septembre.

**i. Paroisse**

Monsieur le Maire a rencontré le Père François-Xavier Robert, nouveau prêtre de la paroisse suite au départ du Père Simon Baron. La première messe sera célébrée en l'église de St Dolay le 23 septembre à 10h30.

**j. Ecole Saint-Pierre Saint-Paul**

Madame Magali Clozel est la nouvelle directrice de l'école et l'institutrice des maternelles.

**k. Ramassage des ordures ménagères**

L'ensemble des habitations va se voir attribuer deux bacs individuels, l'un pour les ordures ménagères, l'autre pour le tri sélectif. Début septembre, des marquages au sol ont été effectués pour déterminer le futur emplacement des bacs lors des collectes.

Les nouvelles consignes de tri débiteront le 1<sup>er</sup> octobre : il sera possible à partir de cette date de mettre dans les sacs jaunes les déchets en plastique : pot de yaourt, suremballage, petits contenants plastique etc .... De ce fait, le volume de nos poubelles va diminuer.

A partir du 15 octobre, les bacs jaunes seront ramassés le jeudi semaine paire (le 18 octobre, 3 et 15 novembre), les bacs de déchets : le mardi. Le calendrier des jours de collecte sera disponible sur site [www.theillac.fr](http://www.theillac.fr).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.**

**Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 19 octobre 2018 à 20h00.**

# INFORMATIONS DIVERSES

## **Thé Kids**

**Halloween** approche, cette année l'association Thé Kids propose des ateliers pour préparer cette super fête comme il se doit.

Informations pratiques :

- Salle des Mitaüs
- le 20 octobre 2018 de 14h30 à 17h00
- les enfants de moins de 6 ans devront être obligatoirement accompagnés de leurs parents
- une participation de 2€ est demandée.

Informations et inscriptions auprès d'Emilie Duval jusqu'au 13 octobre au 07 61 58 52 08 ou 02 99 90 24 41.

## **Feu de forêt**

Dans l'après-midi du samedi 8 septembre 2018, vers 15h00, un feu s'est déclaré dans un bois privé de 45 hectares au lieu-dit « Bois de la Butte ». Des pompiers de La Roche-Bernard et Fégréac sont arrivés rapidement, ce qui n'a pas suffi, ils ont dû faire appel à plusieurs autres casernes, 60 pompiers ont été mobilisés jusque tard dans la nuit du dimanche pour maîtriser le feu, 8 hectares de feu ont été brûlés. A ce jour, les pompiers surveillent le site.

## **Logement communal**

Logement libre au « 1 rue de l'église » à partir de la mi-octobre : 3 chambres, 2 salles de bain, 1 pièce de vie, jardin clos pour 540€ par mois.

Les personnes intéressées peuvent contacter la mairie au 02.99.90.23.79.

## **Aux photographes amateurs de Théhillac**

Vous avez peut-être pris des photos lors de la fête de l'agriculture ou vous possédez peut-être des photos de Théhillac (photos aériennes, du sentier de randonnée, curiosités ...) même sous format papier.

A la mairie nous recherchons tous ces témoignages pour les inclure dans le bulletin municipal de fin d'année. Vous pouvez si vous le désirez, prendre contact avec la mairie ou avec Gérard Macé afin de nous proposer vos clichés.

Merci par avance pour ce partage de documents photographiques.